

Renouvellement partiel du Conseil de l'IUT 16 Collège A Scrutin du 24 janvier 2022 Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40;

Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,

portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,

Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux - Processus électoraux ;

Vu l'arrêté électoral n°2021-12-22-01 du 22 décembre 2022 portant renouvellement partiel de l'IUT 16 ;

Vu les Statuts de l'IUT 16;

Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 24 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 26 janvier 2022,

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre de votants	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	3

Répartition des sièges

Listes		Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Coopérer pour l'IUT		3	100,0%	3,00	3	0,00		3
Total		3						3
	Sièges pourvus				3		0	
Sièges restant à pourvoir		3		[0		0	
	Quotient électoral	1,00				· X		

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires				
Coopérer pour l'IUT	Aurelian FATU				
Coopérer pour l'IUT	Dominique SOUCHET				
Coopérer pour l'IUT	Lucian Doru DASCALESCU				

Article 3: Proclamation - Election:

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage - Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR/Institut et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 26 janvier 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

P/le Président de l'université et par délégation, Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI